

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1/ 5.000°

CHEF-LIEU ET VILLAGES NORD

PLU APPROUVÉ LE 21 FÉVRIER 2013

MODIFICATION N°1 APPROUVÉE LE 17 JUILLET 2014

MODIFICATION N°2 APPROUVÉE LE 21 MAI 2026

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

LEGENDE	
ZONES URBAINES	
Ua	Zone de centre bourg
Ua1	Secteur d'habitation plus dense du centre bourg
Ub	Zone d'extension de hameau
Ubc	Secteur d'extension de hameau raccordé à l'assainissement collectif
Uc	Zone d'habitat résidentiel
Ucc	Secteur d'habitat résidentiel raccordé à l'assainissement collectif (secteur zone uc)
Uh	Zone de hameau (ancien Uba)
Ue	Zone d'équipements publics
Ux	Zone artisanale
ZONES D'URBANISATION FUTURE	
AU	Zone d'urbanisation future
AUa	Future zone Ua
AUb	Future zone Ub
AUbc	Future zone Ubc
AUc	Future zone Uc
AUcc	Future zone Ucc
AUat	Développement touristique de Sommand (JUN)
AUat1	Développement touristique de Sommand (JUN)
AUbt	Développement touristique de Sommand (JUN)
AUct	Développement touristique de Sommand (JUN)
ZONES NATURELLES ET AGRICOLES	
A	Zone agricole
Ac	Secteur agricole construit
AcP	Secteur agricole construit patrimonial
N	Zone naturelle
Nals	Secteur d'équipement et d'activités sportives
Nsl	Secteur de sports et loisirs
Nc	Secteur naturel construit
Nh	Secteur humide
Np	Secteur naturel patrimonial
Ndm	Secteur de dépôt de matériaux

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

	Espace boisé classé au titre de l'article L. 130.1 du Code de l'Urbanisme
	Emplacement réservé pour équipement public
	Numéro d'emplacement réservé
	Largeur de plateforme
	Servitude pour logements aidés : 100% de la SHON affecté à des logements aidés au titre de l'article L. 123-1-16 du Code de l'Urbanisme
	Bâtiment agricole patrimonial au titre de l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme
	Haies bocagères et ripisylvies repérées au titre de l'article L. 123.1.7 du Code de l'Urbanisme
	Bâtiments patrimoniaux repérés au titre de l'article L. 123.1.7 du Code de l'Urbanisme
	Périmètre du domaine skiable
	Remontée mécanique

Numéro	Description	Remarque
1	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
2	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
3	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
4	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
5	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
6	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
7	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
8	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
9	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
10	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
11	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
12	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
13	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
14	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
15	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
16	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
17	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
18	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
19	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
20	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
21	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
22	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
23	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
24	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
25	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
26	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
27	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
28	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
29	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
30	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
31	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
32	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
33	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
34	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
35	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
36	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
37	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
38	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
39	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
40	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
41	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
42	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
43	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
44	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
45	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
46	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
47	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
48	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
49	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
50	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
51	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
52	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
53	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
54	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
55	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
56	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
57	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
58	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
59	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
60	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune
61	Reprise des terres délaissées à l'écoulement des eaux pluviales (stationnement et circulation piétonne)	Commune